



Paielement compensatoire fermage et pension complete

Par **Patrick3333**, le **25/10/2020** à **10:48**

Bonjour,
Ma belle mère (89 ans) réside sous notre toit depuis 8 ans , dès qu'elle est devenue veuve . Elle nous loue ses terres agricoles mais ne veut pas que nous lui payions le fermage (7500 euros annuels)car vivant sous notre toit, nous nous occupons d'elle a 100% (elle est dépendante) et là faisons vivre à titre totalement gracieux , Très reconnaissante, elle nous dit que le fermage non encaissé est une compensation .
Par rapport aux impôts, elle et nous , déclarons les fermages chaque année (alors qu'il n'y a aucun mouvement d'argent) , elle nous délivre une quittance de paiement de fermage.
Quels documents rédiger pour éviter les éventuels futurs litiges familiaux avec mon beaux frère lors de la succession ? (il ignore complètement ma belle mère , nous dénigre et ne pense qu'a la succession)
Je vous remercie infiniment

Par **morobar**, le **26/10/2020** à **10:32**

Bonjour,
Vous devez de toute urgence consulter le notaire, car votre beau-frère va faire état de ce fermage dont aucune trace n'est retrouvé dans les actifs de la succession.

Par **Visiteur**, le **26/10/2020** à **11:45**

Bonjour,
En accord avec Morobar, précisant qu' il est toujours préférable d'établir un contrat de fermage qui expose les droits et devoirs de chacun.
Demandez à votre notaire

des renseignements sur le prêt à usage, lequel est une convention à titre gratuit, appelé «commodat», convention qui pourrait préciser cet échange contre hébergement.rnrnMais fiscalement, je vous déconseille de continuer à dévlarer ce qui n'est pas effectif.